

# ARTS PLASTIQUES

A

Dessin  
Peinture  
Espace  
Gravure  
Images  
Édition

P

ésban /

École supérieure  
des beaux-arts de Nîmes

Les cours  
et les ateliers publics  
de l'École supérieure  
des beaux-arts  
de Nîmes

A

ATELIERS

## TRANSMETTRE (tout au long de la vie)

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes propose une formation à l'art et à la pratique artistique pour des étudiants préparant le DNA (Licence) et le DNSEP (Master) Art mais aussi pour des enfants, des adolescents, des adultes auxquels sont destinés les APA, Ateliers de pratique artistique.

Les APA sont conduits par des artistes et proposent une large palette de cours mais aussi plus largement une formation à la création artistique contemporaine. Les cours allient la découverte et l'approfondissement d'une pratique artistique ainsi qu'une découverte de l'art contemporain.

Depuis 2016, les APA sont organisés au sein des Ateliers installés sur le site des Oliviers qui réunit des salles de cours ainsi que les ateliers de pratique éditoriale et les ateliers de construction (bois /fer).

Cette pluridisciplinarité, ce croisement des publics se traduit aussi désormais dans l'offre de formation des APA qui se veut résolument plus ouverte à la création artistique contemporaine et qui prépare aussi à la formation supérieure. Ainsi, aux côtés des désormais classiques enseignements de dessin, peinture, édition, sont aussi proposés des cours de création artistique contemporaine mais aussi des parcours et des stages de préparation aux études supérieures artistiques. Quant aux plus jeunes, l'initiation et la sensibilisation aux arts visuels leur est proposée à travers des cours qui mêlent pratique artistique et découverte des œuvres, notamment par le biais d'enseignements dédiés ou encore de visites des expositions présentées au Musée Carré d'art mais aussi dans d'autres lieux artistiques de la Ville et notamment les Centres d'art la Vigie et le CACN (centre d'art contemporain de Nîmes) ainsi que Zo Galerie.

Transmettre tout au long de la vie, faire découvrir et partager la connaissance de la création artistique et contemporaine à un large public, telle est l'ambition de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes accompagnée dans cette mission par un soutien constant de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture.

Bonne rentrée à tous !

Christelle Kirchstetter  
Directrice Générale



## APA POUR LES ADULTES

Dans le cadre de l'offre pédagogique des cours et ateliers publics, l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes propose des activités ouvertes à tous. Pour expérimenter et découvrir, pour exprimer et apprendre, l'Esban offre la possibilité de s'initier et se perfectionner aux pratiques plastiques.

### INITIATION AUX PRATIQUES CONTEMPORAINES

Enseignant : Steven Le Priol

Le temps de travail se partagera entre des cours théoriques autour de l'histoire et de l'actualité de l'art contemporain et des temps de travail plastique, individuels ou collectifs. Dans un esprit d'atelier, ce cours basé sur l'échange et l'expérimentation aura pour but d'inciter les participants à préciser leurs attentes, à inventer leurs gestes propres et à les aider à développer leurs pratiques personnelles.

Mercredi 18h-20h

...

### ÉDITIONS ET IMPRESSION

Enseignant : Steven Le Priol

Initiation et perfectionnement aux techniques de la gravure en taille-douce (eau-forte et aquatinte) ainsi qu'en taille d'épargne (bois et linoléum). L'atelier de gravure est un lieu d'échange et de travail collectif. La première partie de l'année sera consacrée à l'apprentissage des bases techniques, puis chacun sera accompagné dans le développement d'un travail personnel, sans thème imposé, l'expérimentation étant mise en avant afin que chacun acquiert une autonomie dans la pratique.

Vendredi 17h-20h

### PEINTURE ET DESSIN D'OBSERVATION

Enseignante : Véronique Fabre

Vous approcherez diverses techniques et études dans des exercices ciblés et variés à partir de l'imaginaire et de l'observation par la pratique d'Antiques (statues), d'objets divers, de modèles vivants, de natures mortes et de la nature *in situ*.

#### Dessin d'observation :

Mercredi 16h-18h, 18h-20h

Jeudi 14h-16h, 16h-18h

#### Peinture à l'huile :

Vendredi 13h-16h30, 16h30-20h



# APA ENFANTS, ADOLESCENTS ET ÉTUDIANTS

Pour les plus jeunes, l'Esban propose des ateliers créatifs pour expérimenter et apprendre différents techniques artistiques sur un mode ludique. Les cours pour adolescents et étudiants sont conçus dans une optique de sensibilisation et de préparation aux études supérieures artistiques

## POUR LES 7-11 ANS, ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Enseignante : Charlette Knoll

Ces ateliers permettent aux enfants d'aborder diverses pratiques artistiques telles que dessin, peinture, collages ou volume de manière ludique, d'en explorer les nombreuses possibilités par l'expérimentation, la découverte d'outils, le détournement, mais aussi à travers le jeu et l'échange, avec des réalisations individuelles ou collectives. L'année sera ponctuée de plusieurs sorties à la rencontre de l'art contemporain au Musée du Carré d'Art.

**Mercredi 13h30-14h50, 15h-16h20, 16h30-17h50**

...

## POUR LES 12-15 ANS, COLLÉGIENS

Enseignant : Steven Le Priol

Ce cours explorera un large spectre des techniques et des pratiques artistiques (dessin, collage, peinture, volume), les participants seront invités à exercer leur œil et à aiguiser leur esprit critique à travers une initiation complémentaire à l'histoire de l'art et aux pratiques contemporaines.

**Mercredi 14-16h**



## PARCOURS PRÉPARATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ARTISTIQUES

### À PARTIR DE 16 ANS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS

#### Dessin d'observation

Enseignante : Véronique Fabre

Ce cours repose sur des réalisations graphiques diverses pour une meilleure maîtrise des outils, des supports et des formats. Principalement axé sur l'étude des modèles vivants pour étudier l'anatomie et la morphologie ou encore les études matériaux, les Antiques, le motif in situ..., le tout traitant des notions de temps et d'espace. Ce travail consiste à mieux connaître le métier, sa technique, qui se distingue de la créativité. En somme: une immersion totale au cœur du dessin.

**Mercredi 14-16h**

...

#### Pratiques contemporaines

Enseignant : Steven Le Priol

Ce cours vise à initier les élèves à la connaissance de l'art contemporain, de ses pratiques et de son actualité. A travers des thématiques de travail, des exercices collectifs ou individuels, ainsi que des cours théoriques, les participants sont invités à mieux connaître et à se définir vis-à-vis des mécaniques culturelles actuelles. Ce cours donnera lieu à la production d'une édition collective autour d'un thème commun. Les participants y seront également conseillés sur la composition de leur dossier plastique.

**Mercredi 16-18h**

## APA 2017-2018 - FICHE D'INSCRIPTION

Prénom: .....

Nom: .....

Âge: .....

Pour les mineurs: Prénom et Nom de l'adulte responsable: .....

Adresse: .....

E-mail: .....

Téléphone: .....

### ADULTES

Vous pouvez vous inscrire jusqu'à deux cours:

Cours de ..... intitulé .....

Premier choix, jour..... horaire .....

Second choix, jour..... horaire .....

### ENFANTS ET ADOS

Cours de ..... intitulé .....

Premier choix, horaire .....

Second choix, horaire .....

### PIÈCES A FOURNIR

- 1 photos d'identité
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (adulte responsable) pour l'année 2017/2018
- Pour les Nimois: justificatif de résidence (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, quittance de loyer ou facture SAUR - EDF)
- Pour les mineurs: copie intégrale du livret de famille
- Le règlement correspondant à l'inscription
- 1 R.I.B. pour les élèves souhaitant payer en 3 fois
- L'autorisation de prélèvement (à télécharger sur le site de l'esban ou à remplir le jour de l'inscription)

### DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre d'éventuelles campagnes photo, vous autorisez l'Esban à utiliser des images qui représentent vous ou votre enfant pour ses supports de communication et diffusion.

oui  non

### Date et signature:

### AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant mineur à quitter l'école seul à la fin de son cours ou en cas d'absence de l'enseignant.

oui  non

### Date et signature de l'adulte responsable

### DATES D'INSCRIPTION

L'inscription définitive aura lieu la semaine du 11 au 15 septembre, tous les jours sauf le mercredi matin, de 9h à 13h et de 14h à 18h, à l'Esban Hôtel Rivet.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX COURS ET ATELIER PUBLICS — ESBAN

### INSCRIPTION

#### Article 1

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. L'école se réserve le droit d'annuler un cours si les effectifs sont insuffisants. Dans ce cas les personnes inscrites sont intégralement remboursées. En fonction des places disponibles, il est possible de s'inscrire après les vacances de fin d'année civile (tarif appliqué : 70 % du tarif normal) ou après les vacances d'hiver (tarif appliqué : 50 % tarif normal). Les conditions de réductions applicables aux inscriptions après vacances de fin d'année civile ou d'hiver restent identiques à celles énoncées ci-dessous (sur la base des tarifs appliqués en fonction du moment de l'inscription).

#### Article 2

Réductions applicables :  
Demi-tarif (50%) sur présentation de justificatifs : pour les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA et les étudiants (hors étudiants de l'Esban).  
Cours supplémentaires : une réduction de 50 % sur le tarif de base est appliquée : à partir du 2<sup>e</sup> cours et suivant à partir de la 2<sup>e</sup> personne inscrite de la même famille  
La réduction s'applique au tarif le moins élevé.

#### Article 3

La qualité de Nimois est définie sur présentation de la preuve que le demandeur, ou sa famille s'il est fiscalement à charge, est assujéti au paiement de l'un des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). En cas d'impossibilité de fournir ce document, le demandeur ou sa famille, s'il est fiscalement à charge, est tenu de fournir une quittance de paiement de consommation d'eau ou d'électricité. Au cas où le demandeur a élu domicile chez une tierce personne, cette dernière est tenue de fournir le justificatif demandé prouvant sa qualité de Nimois ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle héberge de façon continue le demandeur. Les personnes ne pouvant répondre aux critères ci-dessus énoncés seront considérées de fait comme étant non Nimois.

### RÈGLEMENT

#### Article 4

S'agissant des inscriptions en début d'année scolaire, les usagers peuvent opter pour un paiement unique ou fractionné en trois fois, soit :  
• un paiement en une seule fois dès l'inscription à la date limite fixée, par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire

Ou

• un paiement en trois fois :  
– 40 % de la somme due dès l'inscription, à la date limite fixée chaque année, payable par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire  
– le solde par moitié, le 10 octobre et le 10 novembre obligatoirement par prélèvement automatique

S'agissant des inscriptions après les vacances de fin d'année, les vacances d'hiver et des inscriptions au stage intensif seul un paiement en une fois est possible par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire

### DÉROULEMENT DES COURS

#### Article 5

Le cours choisi ne peut pas être modifié en cours d'année.

#### Article 6

Seuls les élèves inscrits au cours et à jour de leur paiement sont autorisés à participer aux cours, en présence de l'enseignant.

#### Article 7

Suite à un total de 3 absences constatées durant le cours choisi sans raison justifiée, la direction de l'établissement se réserve le droit d'acter un abandon volontaire de la part de l'élève.

#### Article 8

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter certaines séances.

#### Article 9

Les communications relatives à la tenue des cours, aux éventuelles modifications et aux absences de mineurs seront effectuées exclusivement par mail. Il appartient donc à chaque usager de consulter régulièrement ses courriels.

#### Article 10

Un temps de 10 mn est consacré à l'accueil des mineurs avant le début du cours. 10 mn sont également programmées après la fin du cours pour les parents venant chercher leurs enfants. L'accès au cours n'est plus autorisé à compter de l'heure précise de début du cours et les mineurs doivent impérativement quitter les lieux au maximum 10 mn après l'heure précise de la fin du cours.

#### Article 11

L'élève des cours et ateliers publics s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur à l'Esban et dont un exemplaire est affiché. L'élève des cours et ateliers publics s'engage au respect des biens et des personnes. Le non-respect de ces règles est sanctionné par divers avertissements donnés par l'enseignant. Dans le cas de récidives, la sanction sera étudiée par la direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours.

Dans les cas d'injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres, l'élève sera expulsé immédiatement et sans remboursement de son paiement.

### RÉSILIATION

#### Article 12

Pour les inscriptions effectuées en début d'année scolaire ou après les vacances de fin d'année civile, les inscriptions à un cours peuvent être résiliées par écrit, sans motif particulier, impérativement avant le 3<sup>e</sup> cours. La totalité des sommes versées sera alors remboursée. Passé ce délai les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement sauf cas très exceptionnel. Chaque situation fera alors l'objet d'une étude particulière par l'équipe de direction : seules les situations empêchant de suivre totalement les cours seront prises en compte. À titre d'exemples, peuvent être cités les changements professionnels, déménagement, maladie grave, évènement familial, .... (*Cette liste n'est pas exhaustive*). Dans ce cadre, si une demande de résiliation intervient avant la fin du mois de mars, un remboursement calculé au prorata du nombre de mois restant à courir jusqu'à fin juin sera appliqué. A compter du 1<sup>er</sup> avril aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte. Pour le stage intensif et pour les inscriptions effectuées après les vacances d'hiver, les droits d'inscription ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

L'Esban se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les élèves en seront tenus informés par affichage. Ce règlement complète le règlement intérieur de l'Esban auquel les élèves APA sont soumis. Le règlement intérieur est affiché au sein de l'école.

#### Pour les mineurs

« Je suis responsable d'un mineur et je m'engage à amener mon enfant dans le temps des 10 mn précédant l'heure précise de cours et à venir le rechercher dans le temps maximum des 10 mn après l'heure précise de fin du cours. »

« J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription des cours et ateliers publics de l'Esban et j'en accepte les termes. »

Nom, prénom:

.....  
.....

Fait à:

Le:

Signature:

## STAGE

**Durant les vacances de février, profitez d'une formation intense en vue du concours d'entrée en école d'art. Développez vos compétences techniques, affinez vos qualités de réflexion et constituez un dossier solide pour présenter vos projets personnels.**

### PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE DES ÉCOLES D'ART pour les candidats à l'entrée aux écoles d'art

#### Du 19 au 23 février 2018

Des informations détaillées seront transmises dans le courant du mois de décembre 2017

## BIBLIOTHÈQUE

**La Bibliothèque de l'Esban est un lieu d'étude et de recherche spécialisé en art. Elle propose une collection de livres, revues et DVD constituée en relation avec les enseignements dispensés par l'école. La bibliothèque est ouverte à un public extérieur pour la consultation sur place.**

Consultez le catalogue en ligne :

*esbanimes.centredoc.fr*

**Tous les jours : 9h-13h/14h-18h**

**Fermée pendant les vacances scolaires.**

## TARIFS DE BASE

### ADULTES

#### Cours de 2h

★ 300 €

☆ 475 €

#### Cours de 3h

★ 450 €

☆ 550 €

#### Cours de 3h30

★ 475 €

☆ 575 €

★ *Nimois*

☆ *Non Nimois*

### ENFANTS / ADOLESCENTS

#### Cours de 1h30 ou 2h

★ 125 €

☆ 190 €

### Parcours Préparation aux études supérieurs artistiques (4h)

★ 190 €

☆ 280 €

#### Stage intensif

★ 125 €

☆ 190 €

### Réductions applicables

Demi-tarif (50%) sur présentation de justificatifs : pour les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA et les étudiants (hors étudiants de l'Esban).

Cours supplémentaires : une réduction de 50 % sur le tarif de base est appliquée :  
– à partir du 2<sup>e</sup> cours et suivants  
– à partir de la 2<sup>e</sup> personne inscrite de la même famille  
La réduction s'applique au tarif le moins élevé.

*Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire après les vacances de fin d'année civile (tarif appliqué : 70 % du tarif normal) ou après les vacances d'hiver (tarif appliqué : 50 % tarif normal).*

**2 cours d'essais après règlement donnent lieu à un remboursement en cas de résiliation de l'inscription** (*seulement pour les inscriptions effectuées en début d'année scolaire ou après les vacances de fin d'année civile.*)

## INFOS PRATIQUES

*Contact:*

Christophe Denoyelle, Administration APA  
Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

### École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue – 30 000 Nîmes

Tél. 04 30 06 12 00

Mail: [apa@esba-nimes.fr](mailto:apa@esba-nimes.fr)

Web: [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr)

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle. Il bénéficie du soutien de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Occitanie Pyrénées-Méditerranée.  
Photos:

ésban /

